



JUIN 2015 • n° 56

Herbeumont

Revue communale

Editeur responsable : Catherine Mathelin
Bourgmestre - 6887 Herbeumont

Page 1

Le mot de la Bourgmestre
État civil

Page 2 & 3

Infos communales
Permanence du service
urbanisme
Enquête publique
Inauguration de l'école
d'Herbeumont
Quelques informations liées au
patrimoine et au tourisme
Création du club
« Friends Walkers Bikers »
Communication zone de police :
les chiens
Nouveau programme de
Coordination Locale pour
l'Enfance

Page 4

La balsamine de l'Himalaya
Agenda festivités

Le mot de la Bourgmestre

Florent : félicitations à toi et merci !

Après 16 semaines de compétition, Florent Brack de Menugoutte a été sacré grand vainqueur de la quatrième saison de «The Voice Belgique».

Tu as su, au fur et à mesure des semaines, t'imposer comme LA voix de cette quatrième saison.

Fort, charismatique et vrai, qualificatifs utilisés par ta coach Chimène BADI, Florent, tu as véritablement conquis le cœur des téléspectateurs avec ta personnalité entière, ton humour, ton respect des autres et ta capacité à te remettre en question pour évoluer.

Tu as regroupé autour de toi tout Menugoutte, toute la commune d'Herbeumont, toute la Province du Luxembourg et bien au-delà!

Tu as fait connaître positivement notre commune à l'extérieur et tu vas continuer à le faire.

Je te souhaite beaucoup de bonheur, de plaisirs, d'expériences positives et de succès dans ce nouvel univers et ce métier qui s'ouvre à toi grâce à ton talent.

Je remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées au sein de notre commune pour te soutenir et organiser trois retransmissions en direct devant un public toujours plus nombreux et conquis par ta Voix. Plus particulièrement : le comité de Menugoutte qui débordait d'idées et d'énergie, le club des jeunes de Straimont (fans inconditionnels), les saglés d'Herbeumont pour le prêt du chapiteau, et bien sûr la famille de Jean-Marie Mansvelt pour le choix, le prêt de matériel et surtout le fait que tout fonctionne (projecteur, écran géant, photos ...). Sans cette mise en commun des forces, il ne nous aurait pas été possible d'organiser ces événements.

Enfin, merci à toi Florent, pour le concert offert à Menugoutte par les «Brack Brothers». Il restera gravé dans beaucoup de mémoires comme l'un des premiers de l'après «The Voice».



Pour le Conseil communal,
Catherine Mathelin,
Bourgmestre

Etat civil

NAISSANCES

DUPONT Salomé Charlie.
née à Libramont-Chevigny, le 02/03/2015
fille de DUPONT Maxime Fabien Jacques et de COLMANT Précillia. Adresse: SAINT-MEDARD

DRAUX Valentin Noé Jules
né à Libramont-Chevigny, le 03/03/2015
fils de DRAUX Denis Bernard Cathy et de LHEUREUX Aurélie Sonia Dany. Adresse: SAINT-MEDARD

PONCELET Noé Michel
né à Libramont-Chevigny, le 16/03/2015
fils de PONCELET Ludovic Jacques Francis et de PETIT Christelle Ginette Jacqueline Ghislaine. Adresse: SAINT-MEDARD

JACQUET Soline Amandine
née à Libramont-Chevigny, le 23/04/2015
fille de JACQUET Mathieu et de GRIBOMONT Magali Marie Nathalie Ghislaine. Adresse: SAINT-MEDARD

MARTIN Esteban Jean Willy Ghislain
né à Libramont-Chevigny, le 25/04/2015
fils de MARTIN Guillaume Jean Ghislain et de FAYT Emilie Marie Odette. Adresse: HERBEUMONT

PACHNOWSKI CREMER Gaëtan
né à Libramont-Chevigny, le 04/05/2015
fils de PACHNOWSKI Melvyn et de CREMER Alicia. Adresse: HERBEUMONT

PIQUARD Léa Vanessa Marie-Jeanne Christine
née à Libramont-Chevigny, le 11/05/2015
fille de PIQUARD Wilfried Julien Fernand Alexis et de FERY Emilie. Adresse: HERBEUMONT

DEFLORENNE Emma Chrifa Layla
née à libramont-Chevigny, le 15/05/2015
fille de DEFLORENNE Frédéric et de EL ADEL Hanae. adresse : STRAIMONT

DECES

PERLOT Marcelle, décédée à Libramont-Chevigny le 22/03/2015 (Herbeumont)

RENAUX Simone, décédée à Libramont-Chevigny le 01/04/2015 (Herbeumont)

SAUDMONT Ghislain, décédé à Herbeumont le 09/04/2015 (Saint-Médard)

LEMPEREUR Claudine, décédée à Herbeumont le 21/04/2015 (Vresse-sur-Semois)

SERVAIS Joséphine, décédée à Herbeumont le 29/04/2015 (Herbeumont)

SIMON Anne, décédée à Herbeumont le 26/05/2015 (Herbeumont)

GUILLEMAIN Albert, décédé à Herbeumont le 31/05/2015 (Menugoutte)

BOULANGERIE PIQUARD
Wilfried et Emilie Piquard
Patron(ne)
Ouvert de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Le mercredi ouvert en juillet et en août (fermé hors saison)
Rue du Plannois, 4 - 6887 Herbeumont
boulangeriepiquard@skynet.be - 061 27 1289 - TVA : BE0896.894.464

Rue de Burhaimont, 51
6880 BERTRIX
Tél. 061/41 66 01

Mernier Boissons

Heures d'ouverture :
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h
Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

H.D. Toitures sprl
Entreprise générale
de couverture, de zinguerie
et charpente

Rue de Blézy, 97 - 6880 BERTRIX
Tél. Houchard Claudy : 061/41 28 86
De Waele Laurent : 061/41 44 40
Fax 061/31 58 30
hdtoitures@skynet.be

Infos communales

Permanence du service urbanisme-environnement

Renseignements urbanistiques, déclaration de travaux, demande de permis d'urbanisme, déclaration d'établissement de classe 3, permis d'environnement, permis unique, ... Afin de mieux vous servir, l'Administration communale a décidé d'ouvrir, à partir du 1er juin 2015, une permanence du service urbanisme-environnement.

Quand? Tous les lundis de 17h00 à 19h00

Le service reste bien évidemment toujours accessible aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h ainsi que les après-midi sur rendez-vous. La permanence sera suspendue du 06 au 20 juillet 2015 inclus.

Enquête publique

Directive-cadre eau et Directive sur la gestion des risques d'inondation

Conformément au Code de l'Eau et de l'Environnement et dans le cadre des deux directives européennes, la Directive-cadre eau et la Directive sur la gestion des risques d'inondation, une enquête publique est organisée du 01/06/2015 au 08/01/2016 inclus.

Vous êtes invités à donner en parallèle votre avis sur les 2 types de plans qui en découlent :

- Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) exposant les mesures wallonnes définies afin de réduire les effets négatifs des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, en ce compris la carte de l'aléa d'inondation, les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation.
- Les deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH2) fixant pour chaque rivière ou nappe d'eau souterraine l'objectif environnemental à atteindre pour 2021 ainsi que le programme de mesures à mettre en œuvre.

Les documents sont consultables à l'Administration communale, aux sièges des contrats de rivière et sur le site internet : environnement.wallonie.be/enquete-eau

Vos observations écrites peuvent être transmises via l'un des canaux suivants :

- Le site internet : environnement.wallonie.be/enquete-eau
- Ou : - Pour les Plans de Gestion des Risques d'Inondation :
Via courriel : pgri.inondations@spw.wallonie.be
Via courrier postal : Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables
Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES
- Pour les Plans de Gestion par District Hydrographique :
Via courriel : eau@spw.wallonie.be
Via courrier postal : Secrétariat de la Direction des Eaux de surface
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Vos observations verbales pourront être recueillies à l'Administration communale, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 pendant toute la durée de l'enquête, par la personne de contact du service communal Environnement : Mme S. Timmermans - 061/210.333 - sabine.timmermans@herbeumont.be

La séance de clôture aura lieu le 11 janvier 2016 à 11h à l'Administration communale.

Quelques informations liées au patrimoine...

Chapelle de Straimont

La réfection de la chapelle de Straimont a pu être réalisée grâce à un subside de 5.403,86 € obtenu au service du petit patrimoine Wallon. Les travaux consistaient en la pose d'un bardage en ardoises sur deux murs ainsi que la réfection du bardage à l'avant. Le coût à charge de la commune est de 300 €.



Lavoir de la charbonnière à Herbeumont

Vu le coût de la réfection, un dossier a été constitué en vue d'obtenir « un certificat de patrimoine » donnant accès à des subsides. Ce certificat a été obtenu auprès du service du patrimoine de la Région Wallonne. Les travaux seront prochainement attribués.

Réfection du Christ « Placette du 23 août »

Un dossier a été déposé au petit patrimoine Wallon et a été retenu. Un subside de 7.500 € a été obtenu. Le dossier est actuellement en cours d'attribution.

... Au tourisme C. Mathelin

« Sentiers des songes »

Dans le cadre du projet européen interrégional « la Lorraine gaumaise », la Maison du Tourisme de la Semois entre Ardenne et Gaume à laquelle nous appartenons, la Maison du Tourisme de Gaume et l'Office du Tourisme Transfrontalier du Pays de Montmédy viennent de réaliser deux grands itinéraires de randonnée pédestre (330 km) et cyclo (260 km) intitulés « Patrimoine et paysage ».

Ces deux itinéraires passent sur Herbeumont, Saint-Médard et Straimont. Sur une partie de l'itinéraire (sentier qui mène à la plage des enfants), des artistes « Capteurs de songes » ont investi les lieux de l'Antrogne et laissé leur empreinte. Sculptures sur bois, installations Land Art, structures en osier vivant, anamorphoses et citations sur pierres animent ce chemin de 2 km. Venez le découvrir!!!



Château d'Herbeumont

Un panneau d'information et deux tables d'orientation ont été placés au château le 20 juin.

Un panneau symbolisant la route « La Marck », fruit d'un travail entre les échevins du tourisme de Bouillon, Neufchâteau et Herbeumont, les amis du château et l'Office du tourisme de Sedan et la ville de Sedan, a été posé.

« La Belgique entre ciel et terre »

« La Belgique entre ciel et terre » est une émission coproduite par la RTBF qui nous révèle les joyaux de Bruxelles et de Wallonie grâce à une mise en image étonnante filmée par des drones. Plusieurs prises d'images ont été réalisées sur notre commune pour réaliser une capsule de deux minutes qui passera lors d'une prochaine émission. Les images sont très belles et mettent en valeur notre superbe environnement et patrimoine.



Par ailleurs, si vous avez raté le « Jardin extraordinaire » qui s'est déroulé à partir du château d'Herbeumont, vous pouvez le retrouver sur internet.

Enfin, Herbeumont a été un des lieux de tournage pour une série télévisée produite par la RTBF, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette série est intitulée « La Trêve ». Quelle belle publicité pour notre commune !

Création du club « Friends Walkers Bikers »

En 2011, deux habitants de notre commune, Guy Damain et Jacques Bauvir ont fait le pari audacieux de créer un club de motards pour leur retraite... Pari tenu, le club « Friends Walkers Bikers » existe depuis le début de cette année et occupe un local mis à disposition par la Commune. Le local, à proximité de l'école de Saint-Médard, a d'ailleurs été aménagé dans l'esprit «biker» et servira pour les réunions du club et les rassemblements d'avant et après balade.

Actuellement le club, qui rassemble une quinzaine de membres, s'est fixé plusieurs objectifs pour les prochains mois: la reconnaissance officielle en tant que club de motards et la création de maillots avec le logo créé pour l'occasion. Plusieurs activités en extérieur sont également prévues au programme comme l'organisation de sorties entre amis dans la vallée de la Semois, en France, au Grand-duché de Luxembourg ainsi que dans d'autres régions de Belgique. Le club entretient d'ailleurs des liens amicaux avec plusieurs groupes de motards belges ou français.

D'autres événements sont encore à prévoir avec le souci constant des membres du club de privilégier la convivialité, le plaisir et l'amitié. Si vous souhaitez en savoir plus sur les activités du club, n'hésitez pas à contacter Guy Damain par téléphone 061/41.36.86 ou par mail guy.damain@skynet.be

La commune met en vente deux fourneaux au gaz d'occasion. Les soumissions devront être remises pour le 08/07/2015 à 10 h. **Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Mme BASTIN au 061/21.03.27.**

Votre enfant aime le foot et vous cherchez un club à proximité? Le RUS Saint-Médard est à la recherche de jeunes nés en 2009 et 2010 pour renforcer son équipe de jeunes! Nous sommes là pour encadrer votre enfant et lui permettre de pratiquer sa passion dans les meilleures conditions.

Vous êtes intéressés? Contactez Michael Labbé notre secrétaire au 0496/87.21.95.

Nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance

Commission Communale de l'Accueil, un nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance pour les 5 années à venir.

La CCA est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination entre les autorités communales, les représentants des parents, des établissements scolaires, des opérateurs d'accueil et des associations sportives, culturelles,... Elle est compétente pour analyser toutes les situations qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre (selon le décret de 2004, l'Accueil Temps Libre couvre les périodes avant et après l'école, les mercredis, weekends et congés scolaires).

Les membres de la CCA se réunissent 2 x par an.

Tous les 5 ans, la cca réalise un état des lieux de l'accueil dans la commune, définit les objectifs qu'elle souhaite viser et les présente dans un programme de coordination locale pour l'enfance. Celui-ci doit ensuite être approuvé par le conseil communal et par le comité d'agrément de l'ONE.

Communication de la zone de police : les chiens

REGLEMENT GENERAL DE POLICE – Zone de police Semois et Lesse

Rappel du règlement en vigueur en matière de circulation et divagation des chiens et en matière de chiens dangereux

Identification et enregistrement des chiens

Tous les chiens nés après le 1er septembre 1998 doivent être identifiés (micropuce) et enregistrés avant l'âge de 4 mois, auprès de l'ABIEC, Association Belge d'Identification et d'Enregistrement Canin – asbl, 1060 Bruxelles, BP 168 – Tél. : 070/222.445 – www.abiec.bvirh.be.

Circulation et divagation des chiens

Les communes de la zone de police Semois et Lesse ont voté un règlement de police dont un chapitre entier traite de la détention et de la circulation des chiens (articles 89 à 94) ainsi que les paragraphes 4 à 11 de l'article 175 de ce règlement.

Nous vous en rappelons ici les grands principes:

- Le propriétaire d'un chien ou le détenteur est toujours responsable de l'animal;
- Tout propriétaire ou détenteur de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal;
- Il est interdit à tout propriétaire de chien de laisser divaguer celui-ci en tout lieu public ou accessible au public et il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter cette divagation. Les chiens doivent être tenus en laisse, par une personne apte à les maîtriser.

Ce phénomène représente une véritable nuisance pour la population et a un impact direct sur la qualité de vie de nos rues et quartiers (nuisances sonores, propreté, dégradations, insécurité...)

Outre le constat et la sanction administrative pouvant aller jusqu'à 350 euros, la bourgmestre pourra réclamer les frais de garde, entretien et transfert de l'animal vers le service ad hoc sans oublier l'intervention éventuelle du vétérinaire.

Quelques règles supplémentaires en matière de chiens dangereux.

- Le port de la muselière est imposé aux chiens définis comme dangereux dans tous lieux accessibles au public, y compris les transports en commun ainsi que dans les parties communes des immeubles collectifs. La présence de ces chiens est interdite lors de la tenue de marchés, manifestations culturelles, festives ou sportives, lors de réunions ou rassemblements en plein air ou dans des lieux clos ou couverts ainsi que sur les servitudes publiques de passage traversant des propriétés où paissent des animaux domestiques;
- De même, il est interdit d'utiliser un chien pour incommoder ou provoquer la population et porter ainsi atteinte à la sécurité publique et à la commodité de passage;
- Tout détenteur d'un chien de ce type est tenu de clôturer sa propriété pour empêcher la fuite du chien chez les voisins ou sur la voie publique;
- Lorsque le propriétaire d'un chien qualifié de dangereux néglige de donner suite aux injonctions de la police quant à la garde de l'animal et que celui-ci présente ou a présenté une menace pour un tiers, l'animal, au terme de la procédure en vigueur et détaillée à l'article 175 du règlement général de police, pourra être saisi aux frais du propriétaire et emmené dans un refuge. Si le chien représente un danger grave pour la sécurité publique, il pourra être euthanasié aux frais du propriétaire.

En février 2015, le conseil communal a approuvé le nouveau programme de.

Les objectifs pour les 5 prochaines années sont les suivants (attention, ils ne sont pas présentés dans un ordre de priorité!):

- Installer un local approprié, sécurisant, pour l'accueil du matin, midi et soir dans la nouvelle école à Herbeumont.
- Adapter l'aménagement de la salle polyvalente de l'école de Saint-Médard pour qu'elle réponde aux besoins de la majorité des utilisateurs.
- S'approprier le document « Responsabilités, dominos dynamiques » et l'utiliser pour établir des fiches « procédures » à utiliser en cas de situations problématiques.
- Poursuivre la formation initiale et continuée des accueillants et du responsable de projet.

- Assurer de manière systématique le remplacement des accueillants ou des enseignants en formation.
- Fournir à chaque lieu d'accueil des jeux extérieurs qui répondent aux besoins des enfants.
- Améliorer l'information aux parents quant aux activités sportives et culturelles disponibles dans la commune
- Améliorer la qualité de l'accueil durant les temps de midi.

Vous souhaitez partager votre avis en CCA en tant que représentants des parents, d'une association culturelle ou sportive, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Sabrina Leclercq, coordinatrice ATL, au 0497/448215.

IDENTIFICATION



COMMENT LA RECONNAÎTRE ?



Hauteur : entre 1 & 2,5 m

FRUITS : CAPSULES ALLONGÉES S'OUVRANT PAR EXPLOSION À MATURITÉ (JUSQU'À 800 GRAINES PAR PLANTE).

FLEURS (2,5 À 4 CM) DE COULEUR ROSE À POURPRE, PLUS RAREMENT BLANCHE, MUNIES D'UN ÉPERON CARACTÉRISTIQUE. FLOraison DE FIN JUIN À OCTOBRE.

FEUILLES (5 À 20 CM) OPPOSÉES OU GROUPEES PAR TROIS, FINEMENT DENTÉES. PÉTIOLÉS ROUGES MUNIS DE DEUX GLANDES À LA BASE. NERVURES SECONDAIRES TRÈS ARQUÉES LONGEANT LE BORD DE LA FEUILLE.

TIGE LISSE, BRILLANTE, CANNÉE ET CREUSE. GÉNÉRALEMENT DE COULEUR ROUGEÂTRE. BOURRELET AU DESSUS DE CHAQUE NŒUD.

La balsamine de l'Himalaya

Une espèce exotique invasive en Wallonie... et dans votre commune.

La balsamine de l'Himalaya est une plante annuelle très dynamique qui produit de petites graines bien adaptées à la dispersion par l'eau. Elle envahit principalement les berges des rivières. Elle forme des massifs denses qui étouffent la flore indigène. Très mellifère, elle tend en outre à accaparer les insectes pollinisateurs.

En été, ses massifs imposants et denses entravent la circulation et rendent difficile l'accès aux berges. En hiver, la plante disparaît et n'assure plus la couverture du sol, ce qui favorise l'érosion des berges lors des épisodes de crues.

Lutte

La lutte contre la balsamine de l'Himalaya est assez facile à mettre en œuvre car son système racinaire est peu développé et sa banque de graines dans le sol est peu persistante (≤ 3 ans).

Le Cantonnement DNF de Neufchâteau, la Commune d'Herbeumont et le Contrat de Rivière Semois-Chiers vous encouragent donc à arracher de manière systématique la Balsamine de l'Himalaya lorsque vous en croisez.

Conseils pratiques :

- Il faut l'arracher avant la formation des graines, c'est-à-dire de juin (début de floraison ou plus tôt si vous savez la reconnaître sans ses fleurs) à début juillet (formation des graines).
- Le long des cours d'eau, débiter l'arrachage de l'amont vers l'aval, pour éviter l'apport de nouvelles graines par le cours d'eau.
- Arracher manuellement la plante (avec les racines) ou faucher au ras du sol si l'arrachage est trop laborieux (moins efficace).
- Rassembler les plantes en tas sur sol sec et en dehors des zones inondables. Les faire sécher sur site (sur rochers, pendues aux arbres lorsqu'il s'agit de cas isolés).
- Répéter l'opération au moins 3 années consécutives en réalisant deux voire trois passages par an.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières, toute contribution pourra faire avancer la lutte. Vous êtes pêcheur ? Prenez quelques minutes pour participer, votre cours d'eau n'en sera que plus accessible pour votre loisir ! Tous ensemble, nous pouvons contribuer à restaurer la biodiversité des berges de nos cours d'eau !

La gestion de la balsamine de l'Himalaya réalisée par arrachage manuel ou par fauchage donne d'assez bons résultats. Après une année de lutte, les résultats obtenus peuvent être spectaculaire : à gauche en juillet 2009 (avant gestion) et à droite 1 an après (après gestion). Photos: Pierre Pirotte (Contrat de Rivière Ourthe).

Contacts : Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL
Rue Camille Joset, 1 - 6730- Rossignol
063/388.944 - www.semois-chiers.be

Benjamin de Potter
Attaché - Chef de Cantonnement
SPW - DGARNE (DGO3) - Département de la Nature et des Forêts - Direction de Neufchâteau
Cantonnement de Neufchâteau - Chaussées d'Arlon,
50/1 - 6840 Neufchâteau
benjamin.depotter@spw.wallonie.be
Tél : 061/23.10.30 - GSM : 0476/95.10.21

Sources : - Une partie du texte de cet article est extrait de la brochure du SPW sur la balsamine de l'Himalaya - <http://biodiversité.wallonie.be/invasives>



Exemple : résultat d'un an de gestion de la balsamine par le Contrat de Rivière Ourthe

Agenda des festivités

- 27 juin: *Balade découverte du terroir*
- 28 juin: *Raid VTT des pénitents à Straimont*. Org.: Comité de village de Straimont
- 01 juillet: *Excursion « Vallée des 7 châteaux »*. Org.: CCCA
- 04 juillet: *Festival Trail Semois à Herbeumont*. Org.: ASBL Trail Semois
- 05 juillet: *30ème Anniversaire de la marche de l'Antrogne + barbecue*. Départ à 14h30 de la gare de Straimont. Réservation auprès de Mme Lucie REMACLE au 061/277.388
- 11 juillet: *Journée Land Art*
- 12 juillet: *Randonnée + barbecue à Herbeumont*. Org.: RSIH
- 19 juillet: *Journée Géocaching*. Org.: RSIH
- 20 juillet: *Journée d'animations familiale + concerts + feux d'artifice*. Org.: RSIH + «les Saglés herbeumontois» + Commune d'Herbeumont
- 24-25-26 juillet: *Kermesse à Straimont*
- 25 juillet: *Balade aux papillons*. Org.: RSIH
- 31 juillet – 01 et 02 août: *W-E Bières Spéciales à Herbeumont*. Org.: Les Saglés Herbeumontois
- 14 août: *Nuit des chauves-souris*. Org.: RSIH
- 15 août: *Randonnée + barbecue à Herbeumont*. Org.: RSIH
- 16 août: *Brocante à Herbeumont*. Org.: RSIH
- 11 septembre: *Inauguration de l'école d'Herbeumont*
- 12-13 septembre: *Week-end du Patrimoine*
- 18 septembre: *Vente de bois de chauffage*
- 19 septembre: *Fête des carabins*
- 19-20-21 septembre: *Kermesse à Martilly*
- 26-27 septembre: *Week-end paysages*
- 9 octobre: *Journée intergénérationnelle au Pass à Frameries*. Org.: CCCA

Toutes les infos sur www.herbeumont.be



CHAUFFAGE • PANNEAUX SOLAIRES • CLIMATISATION
Installation - Entretien - Dépannage

Alain MEIS

6880 BERTRIX
GSM: 0498 31 07 05



CASTAGNE TOITURES

Couvreur - Ardoisier - Charpentier - Zingueur

Rue du Plannois, 17
6887 Herbeumont
061/23 45 06
0495/28 72 18

LA RENARDIÈRE

Entreprise de Formation par le Travail

Contactez l'E.F.T. La Renardière afin de suivre une formation par le travail en BUCHERONNAGE - SCIERIE et MENUISERIE

Tous travaux d'abattage et de dégagement d'arbres dangereux.

Z.I. - Rue des Prés la Mercire, 8
6880 BERTRIX
Tél. 061-41 33 51 - Fax 061-41 34 91
Site internet : www.larenardiere.be
E-mail : info@larenardiere.be

Active dans toute la filière du bois

Avec le soutien du Ministère de la Région Wallonne